

Une minute de silence est observée à la mémoire de François MINET.

**Lotissement Les Bauches 2 : fouilles archéologiques. Mail adressé le 13/10/09 à la Commune par Mme HEBERT (SIDEK). Réunion de la CIRA les 12 et 13 Novembre 2009 à Dijon :**

Pour information du Conseil Municipal (la réunion de la CIRA a pour objectif de déterminer si la commune sera autorisée à faire réaliser des fouilles archéologiques dont la dépense sera remboursée par le FNAP).

**Lotissement Les Bauches 2 : compte-rendu de l'entretien avec les époux FLORIN chez Me TESTON le 20/10/09 en vue de la mise au point d'un compromis de vente (MM. FRACHON et GUILLAUME) :**

L'entretien s'est déroulé sur un ton cordial ; le couple FLORIN est résigné à attendre la fin des fouilles archéologiques pour réaliser la totalité des ventes des parcelles concernées par l'implantation du lotissement.

Il est envisagé 2 compromis de vente :

- 1<sup>er</sup> compromis équivalent à 24/35<sup>ème</sup> des parcelles au 31/03/2011
- 2<sup>ème</sup> compromis équivalent à 11/35<sup>ème</sup> des parcelles au 31/03/2012

Monsieur le Maire rappelle que le délai de recours des tiers, qui court jusqu'à la fin du 2<sup>ème</sup> mois suivant l'autorisation d'aménager, devrait être atteint, pour chacun des 2 compromis, avant les dates ci-dessus. Dans le cas contraire, le délai de signature des compromis serait repoussé autant que de besoin.

**Révision simplifiée du PLU :**

**Point sur la concertation du 22 Septembre au 24 Octobre 2009 :**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la procédure de concertation s'est déroulée conformément aux termes de la délibération du Conseil Municipal du 12 Juillet 2007.

La procédure, dont la durée est légalement établie à 1 mois, a couru sur une période de 1 mois et 3 jours (du 22 Septembre au 24 Octobre 2009). 2 réunions de concertation (26 Septembre et 04 Octobre 2009) ont été tenues en Mairie par 4 membres du Conseil Municipal et M. FERNEX de MONGEX, Vice Président de la CCCHS en charge des affaires économiques.

Deux avis contre la procédure de révision simplifiée (M. SAILLARD et APDEACV) ont été consignés au registre de concertation.

**Mise en œuvre prochaine de la procédure d'enquête publique :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec Mme BRINDEJONC (bureau EPURE) sera organisée prochainement afin d'établir avec le plus grand soin le calendrier d'enquête publique. M. le Maire se rendra à Besançon pour la circonstance. L'enquête publique devrait se dérouler en Décembre 2009 ou Janvier 2010.

**Plan de prévention du risque inondation (PPRI) : compte-rendu de la réunion du 16/10/2009 avec M. MOUILLOT (DDEA) :**

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal du déroulement de la réunion :

Les contestations formulées par une grande partie des collectivités à la présentation du premier PPRI ont été prises en compte, et la DDEA propose un nouveau plan, qui semble plus réaliste.

Ainsi on distingue deux zones dans ce nouveau projet :

- La zone constructible, conforme à la version précédente
- La zone de précaution, au sein de laquelle les constructions devront respecter les deux critères suivants :
  - surélévation de 50 cm du rez-de-chaussée des constructions neuves avec création d'un vide sanitaire
  - interdiction d'aménager un sous-sol enterré

Le concept de « zone de précaution » semble être une innovation spécifique au PPRI de la Seille.

**Maisonnets du garde-barrière :**

**Lettre recommandée de ADYAL Grands Comptes en date du 16/10/2009 :**

M. le Maire donne lecture du courrier d'ADYAL au Conseil Municipal. Il semble qu'un acquéreur ait été trouvé pour la maisonnette du garde barrière.

### **Courrier recommandé adressé à ADYAL Grands Comptes le 20/10/2009 :**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à ADYAL. Il demande à ce que ADYAL Grands Comptes respecte la procédure légale de cession d'un bien immobilier, à savoir adresser à la Commune une Déclaration d'intention d'aliéner (DIA). La réponse est attendue.

### **Cour de la gare marchandise SNCF : Lettre de RFF du 28/09/2009 pour la cession éventuelle de la cour de la gare marchandise :**

M. le Maire donne lecture du courrier au Conseil Municipal. Il s'étonne que la Commune se voie proposer une telle offre, alors qu'elle a signifié plusieurs fois à RFF son non intérêt pour la parcelle AI 270 au tarif et aux conditions proposées.

De plus, l'offre, avec l'emplacement réservé par la SNCF au niveau de la cour de la gare voyageurs, ne donne accès à aucune voirie existante, et serait plus à même d'intéresser la CCCHS dans une perspective d'extension du site RAVIER-ODO, ou dans la perspective d'une petite zone multimodale de transport et de logistique.

### **Nouveau mode de recensement de la population : compte-rendu succinct de la réunion d'information tenue le 15/10/2009 au Conseil Général :**

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal du déroulement de la réunion :

Une centaine de maires du département étaient présents.

En ce qui concerne les Communes de plus de 10.000 habitants, il est réalisé chaque année un recensement sur 8 % des foyers.

Pour les communes de moins de 10.000 habitants, un recensement complet est effectué tous les 5 ans (recensement effectué début 2007 pour la commune de Domblans).

A partir de ces données sont établies des « statistiques-tendances », calculant la population selon l'évolution « linéarisée » de la commune.

Certaines statistiques ne peuvent être établies si la commune est trop petite et ne présente pas l'échantillonnage minimum nécessaire.

Certains amalgames géographiques sont contestables, comme l'inclusion de Domblans dans la zone de forte attraction de Lons le Saunier.

### **Bulletin Municipal 2009 :**

#### **Dates de remise des articles :**

Madame ROSSIN informe le Conseil Municipal des dates limites souhaitées pour la remise des articles pour la mise en page du Bulletin 2009 :

- Associations : 15 Novembre 2009
- Rapporteurs des commissions municipales : 30 Novembre 2009

#### **Article historique :**

Madame ROSSIN se chargera de la rédaction d'un article à partir d'un document internet

#### **Agrafage du Bulletin Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal conviennent de se réunir dans les premiers jours du mois de Janvier. La date exacte sera déterminée lors de la prochaine réunion de CM.

### **Nouvelle Charte Environnement de la CCCHS : Compte-rendu de la réunion en Mairie avec le bureau d'étude COUDEL le 22/10/2009 :**

M. CHALANDARD informe le Conseil Municipal que la nouvelle Charte Environnement a été confiée au bureau d'étude COUDEL. Un forum sera tenu le 15 Décembre 2009 à Liesle (Doubs), en prévision de la présentation du dossier final avant les élections régionales de 2010.

### **Compte-rendu du déroulement des travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche du Schéma Directeur d'Assainissement :**

M. FRACHON informe le Conseil Municipal que l'entreprise SOMEK – TESSIER a, malgré le contingent important de personnel travaillant sur site, une semaine de retard sur le calendrier fixé, qui ne pourra

vraisemblablement pas être rattrapée. Il a déjà été notifiée à l'entreprise une retenue sur le décompte final des opérations en cas de retard dans la livraison du chantier.

De plus, il a été constaté cette semaine (semaine 44), et ceci à plusieurs reprises, des irrégularités flagrantes quant au respect des normes de sécurité et de signalisation. La direction a donc été mise en demeure par le bureau IRH de faire respecter les dites règles par son personnel, sous peine de voir le chantier arrêté avec constat d'huissier.

Un revêtement provisoire sera mis en place en semaine 45 dans la rue Marius Buisson, afin de résoudre les problèmes d'étalement de gravillons sur la chaussée.

#### **Effacement des réseaux aériens : lettre du SIDEC du 12/10/2009**

Pour information du Conseil Municipal. Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens pour les zones de lotissement ne peuvent faire l'objet d'une inscription à un programme de travaux, contrairement aux zones de centre-bourg. Ils peuvent cependant bénéficier d'une participation financière à hauteur de 40% de leur montant ttc, outre l'assistance technique habituelle du SIDEC pour le montage du dossier.

#### **Voirie d'intérêt communautaire : lettre de la CCCHS du 16/10/2009 sollicitant un pré-diagnostic de la voirie communale avant la préparation du programme des travaux à réaliser en 2010 :**

M. FRACHON donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. BRUTILLOT, Vice Président de la CCCHS du 16/10/2009.

M. COURTOUT indique au Conseil Municipal que la commission voirie de la CCCHS se réunira dans le début du mois de Novembre afin de recenser les voies à rénover en priorité. La rue de Bréry, malgré son relatif inconfort, ne sera vraisemblablement pas classée dans les urgences, en raison des prévisions d'enfouissement des réseaux secs bordant cette voie.

M. BERTHET rappelle que la rue En Darcand (VC 15), toujours à l'état de chemin empierré, a fait l'objet de plusieurs emménagements ces dernières années, et le dépôt régulier d'une grande quantité de graviers risque de détériorer à moyen terme le mur en pierre sèche adjacent. MM. FRACHON et COURTOUT proposent de tenir compte de cette information et de classer la rue En Darcand, et également la rue des Châteaux, parmi les priorités.

#### **Rappel : cérémonie du 11 Novembre :**

Pour information du Conseil Municipal. La commission Fêtes et Cérémonies se chargera de l'organisation du vin d'honneur.

La cérémonie se tiendra vraisemblablement à 11h45 ou 12h00.

#### **Repas des anciens : modalités d'organisation :**

M. ROUSSOT rapporte au Conseil Municipal les choix opérés par la commission Fêtes et Cérémonies :

M. PERNIN, Traiteur à Lons le Saunier, s'est vu confié l'élaboration et la réalisation du menu.

La mise en place du mobilier et des décorations à la Salle des Fêtes aura lieu le Mardi 10/11/2009 à partir de 9h30. M. ROUSSOT renouvelle sa demande d'assistance aux membres du Conseil Municipal pour cette préparation.

Le secrétariat de Mairie a reçu pour l'heure 75 inscriptions.

#### **Acquisition de la parcelle ZH 48 : nouveau courrier adressé le 22/10/2009 au propriétaire :**

Pour information du Conseil Municipal. M. le Maire fait de nouveau part à M. Hubert THURA de l'intérêt communal pour l'acquisition de la parcelle ZH 48, dans une perspective d'extension de la zone sportive adjacente. La réponse du propriétaire est attendue.

#### **Affouages de l'hiver 2009-2010 :**

##### **Date de fin d'inscription :**

La date est fixée au Samedi 14/11/2009 à 12h30.

##### **Date de partage de la coupe n°11 :**

MM. BERTHET, COURTOUT, FRACHON, GAUDEY et ROUSSOT conviennent de procéder au partage le Samedi 14/11/2009 à partir de 8h30. M. ROUSSOT se chargera de contacter MM. NOZIERE et MATHEY pour leur éventuelle assistance, ainsi que M. Pascal RECOUVREUX, Président de l'ACCA, pour la mise à disposition de la cabane des chasseurs. M. le Maire se voit confier le transport de la traditionnelle choucroute pour le déjeuner.

### **Exploitation des résineux en forêt du Cuard :**

M. ROUSSOT rappelle au Conseil Municipal le projet proposé par l'ONF de réaménagement d'un chemin sur une distance d'environ 450 m et d'une aire de stockage de futaie en 2010. M. WAEBER, actuel exploitant de la parcelle ZE 34 (« au sou »), et la commune de Domblans, sont convenus de passer une convention pour l'implantation momentanée d'une aire de stockage à proximité de la route de Ménétru-le-vignoble à Frontenay. Le nettoyage de la bordure boisée sera assuré par M. WAEBER.

L'exploitation des résineux est programmée à partir du mois d'Avril 2010.

La sélection proposée par la Commune diminue de plus de 90% le coût de la solution proposée par l'ONF.

### **Rappel : vente de sapin de Noël par la Commune :**

Pour information du Conseil Municipal. Un courrier présentant les tarifs actualisés pour cette fin d'année 2009 a été adressé aux clients habituels.

#### **ÉPICÉAS :**

- de 1 m à 1,5 m 6,50 € ttc
- de 3 m à 5 m 17,00 € ttc
- de 5 m à 8 m 30,00 € ttc

#### **NORDMANN :**

- de 1 m à 1,5 m 11,50 € ttc
- de 1,5 m à 2 m 13,50 € ttc
- de 2 m à 2,5 m 14,50 € ttc

### **Compte-rendu de la réunion concernant les transports scolaires tenue au Conseil Général le 13/10/2009 :**

Mme ROY présente au Conseil Municipal la nouvelle organisation des transports routiers de voyageurs, initié par le Conseil Général du Jura depuis le mois de Septembre 2009. 4 objectifs se dessinent clairement :

Objectif n° 1 : contribuer à l'aménagement du territoire, en permettant aux différents pôles départementaux d'être mieux reliés entre eux.

Objectif n° 2 : Préserver le pouvoir d'achat des usagers. Le grand public bénéficie désormais d'un tarif unique fixé à 2 €, accessible sur tous les trajets internes au département du Jura, lignes de transports scolaires y compris. Il est à noter que l'acquisition d'un carnet (10 tickets pour 15 €) ou d'un abonnement mensuel (40 €) proposent des réductions tarifaires très intéressantes pour les usagers réguliers.

Objectif n° 3 : Renforcer la sécurité. Les transporteurs vont être soumis à des règles plus drastiques en matière de sécurité. Ces mesures se traduisent de deux manières concrètes : la quasi-totalité des 350 véhicules utilisés pour le transport scolaire ont été équipés de ceintures de sécurité. De plus, les véhicules sont désormais renouvelés plus régulièrement.

Objectif n° 4 : Agir concrètement pour l'environnement. Ce renforcement des transports collectifs répond à une logique de développement durable : en préférant le car à la voiture, une diminution substantielle des rejets de gaz à effet de serre sera réalisée.

### **Mail de l'AMF du 29/09/2009 relatif à l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13/08/2004 :**

Pour information du Conseil Municipal. Mme ROY donne lecture du mail au Conseil Municipal, et notamment du cas concernant Domblans :

« S'agissant d'une commune qui dispose de sa propre école publique, elle n'est pas tenue, hors les cas des articles L.212-8 du Code de l'Education Nationale, de financer la scolarisation d'un élève dans une école privée d'une commune voisine. »

### **Compte-rendu des travaux réalisés dans les garages de la Gendarmerie début Octobre 2009 :**

M. BERTHET rend compte au Conseil Municipal du déroulement des travaux du ---/10/2009 :

Dans le cadre de réciprocité entre les communes de Domblans et Voiteur, la municipalité a pu faire appel à l'assistance matérielle et humaine des agents techniques de Voiteur.

Les travaux, dont la durée avait été initialement estimée à une journée, ont été achevés à 11h30. M. BERTHET a, à cette occasion, offert une bouteille de vin à chaque participant.

Le montant total des travaux s'élève à 2.820 € environ. Le devis demandé à une entreprise locale pour la réalisation de ces mêmes travaux s'élevait à 6.000 €.

#### **Rénovation du bâtiment Mairie-Poste :**

##### **Lettre adressée par le SIDEC le 05/10/2009 pour consultation de différents organismes de Contrôle Technique :**

M. BERTHET donne lecture du courrier du SIDEC au Conseil Municipal :

La consultation pour le Contrôle Technique consiste à adresser une proposition d'honoraires pour les missions :  
« SEI + HAND + attestation d'accessibilité handicapée »

L'estimation prévisionnelle des travaux s'établit à 35.000 € ht, le délai d'exécution étant fixé à 6 mois.

##### **Notification d'une subvention DGE :**

M. BERTHET donne lecture du courrier de la Préfecture du Jura en date du 7 Octobre 2009, concernant la notification à la commune d'une subvention DGE au taux de 40%, soit une somme de 14.328,22 € sur le montant total de 35.820,54 € ht.

A noter l'attribution d'une autre subvention DGE au taux de 30% pour la rénovation de la salle de classe des CM, soit une somme de 1.800 € sur un montant total de dépenses de 6.000 € ht.

#### **Compte-rendu de la commission Cadre de vie du 23/10/2009 :**

M. BERTHET rend compte au Conseil Municipal du déroulement de la réunion :

- Les agents techniques communaux, outre le recensement des plantations abimées durant la période estivale ont débuté le repiquage des plantations hivernales et printanières sur les lieux les plus fréquentés.
- L'arrivée du Père Noël est programmée au 18/12/2009. Elle se déroulera conformément aux années précédentes : arrivée du Père Noël en calèche sur la Place Sailland, sur laquelle le Comité des fêtes installera sa buvette pour le traditionnel vin chaud. M. BERTHET se chargera de prendre contact avec la brigade de gendarmerie de Domblans pour la sécurisation des abords de la manifestation.

#### **Courrier du SICTOM en date du 28/09/2009 relatif au contrôle des bacs bleus sur l'ensemble de la Commune le 20/07/2009 :**

M. BERTHET donne lecture au Conseil Municipal du courrier :

Mme CROLET, ambassadrice du tri, a effectué le 20 Juillet 2009 un contrôle de la qualité de tri des bacs bleus de la commune. Les résultats sont les suivants :

<b>Commune de Domblans</b>	<b>Contrôle du 20/07/2009</b>
Volume présenté	46560
Volume remplissage	38586
Volume qualité	30102
Remplissage %	83
Qualité %	78

88 anomalies de remplissage ont été détectées. Parmi ces 88 anomalies, on retrouve 84 fois des plastiques non recyclables (soit dans 95,5% des cas).

Très bon bacs (aucune anomalie)	8%
Bon bacs (pots de yaourt, barquettes polystyrène)	57%
Bacs moyens (recyclables en sacs, bricolage, textile, vaisselle)	31%
Mauvais bacs (Ordures ménagères, toxique, verre, déchets verts)	4%

M. BERTHET se chargera d'adresser à chacun des foyers concernés un courrier d'information accompagné d'une plaquette « Où va quoi ? » du SICTOM.

#### **Fixation d'une date pour une réunion Maire – Adjoint :**

M. le Maire et les 4 Adjointes conviennent de la date du 16/11/2009 à 17h00.

**La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au 27 Novembre 2009.**

**Signature du registre pour la réunion de Conseil Municipal du 30 Octobre 2009**

<b><u>M. Louis BERTHET</u></b>	<b><u>M. Jean-Pierre BOUDIER</u></b>	<b><u>M. Daniel CHALANDARD</u></b>
<b><u>M. Philippe CLERC</u></b>	<b><u>M. Rémi COURTOU</u></b>	<b><u>M. René DUTRUEL</u></b>
<b><u>M. Bernard FRACHON</u></b>	<b><u>M. Christian GAUDEY</u></b>	<b><u>M. René GUILLAUME</u></b>
<b><u><del>M. François MINET</del></u></b>	<b><u>Mme Josette REYMANN</u></b>	<b><u>Mme Nicole ROSSIN</u></b>
<b><u>M. Michel ROUSSOT</u></b>	<b><u>Mme Marie-Noëlle ROY</u></b>	<b><u>M. Thierry VIEUX</u></b>